

3^e semi-marathon nautique
20km en milieu naturel

LES PAGAIES VERTES

avec La CACL et Terre de Jeux

SAMEDI 10 NOV. 2012

BOURG DE
MONTSINÉRY

UN VILLAGE ARTISANAL +
DES ANIMATIONS +



DOSSIER
DE PRESSE

TERRE
DE
JEUX



LES PAGAIES VERTES



LES PORTEURS DU PROJET

La Communauté d'Agglomération DU CENTRE LITTORAL



La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) représenté par Rodolphe Alexandre, est la collectivité territoriale intercommunale regroupant les

communes de Cayenne, Roura, Montsinéry-Tonnégrande, Matoury, Macouria, Rémire-Montjoly. À ce titre elle exerce des compétences de proximité qui lui ont été transférées par les communes : la production et la gestion de l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'aménagement de l'espace communautaire (transport, habitat, développement économique), la collecte et le traitement des déchets des particuliers.

Le service public de proximité est au cœur des projets et des actions de la CACL, la mise en œuvre de ces compétences a comme objectif principal le développement solidaire cohérent et maîtrisé du territoire.

Grâce au soutien de la CACL pour les événements sportifs et culturels tel que les Pagaies Vertes, la collectivité met en avant la commune hôte ainsi que les acteurs et compétences contribuant à leur succès et renforce de façon symbolique la solidarité et le rapprochement des habitants à leur environnement.

Plus d'infos : www.cacl-guyane.fr

Terre de Jeux



L'association représentée par Cécile Reynouard et Patrick Deixonne, assure la création et l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Que ce soit en agglomération, en forêt tropicale humide, sur les pistes de latérite, sur les fleuves ou sur l'océan, Terre de Jeux, dans le respect de la législation, se donne les moyens d'offrir à la population un éventail de manifestations sportives et culturelles diversifiées. Les engagements de l'association :

..... Être fidèle aux objectifs de l'association.

..... Convivialité, dignité, respect des autres et de l'environnement sont autant de valeurs auxquelles chaque membre adhère et met en avant.

..... Une implication reconduite chaque année dans la vie sociale, sportive et culturelle de la Guyane est en perpétuelle évolution.

Plus infos : www.terredejeux.fr

SAMEDI 10 NOV. 2012



**BOURG DE
MONTSINÉRY**

- + UN VILLAGE ARTISANAL
- + DES ANIMATIONS

Le PROJET SPORTIF

OBJECTIF

Développement de l'activité nautique et sensibilisation à l'environnement en limitant au maximum l'impact de l'homme sur la nature. L'objectif est de faire émerger un comportement éco - citoyen concret au travers des activités exécutées au quotidien ou lors d'événement exceptionnel. Par ailleurs, ce RAID souhaite allier SPORT, DECOUVERTE et SENSIBILISATION à l'ENVIRONNEMENT.

Outre l'aspect sportif non négligeable, nous souhaitons faire découvrir aux participants les atouts des communes de l'Agglomération par sa Nature (avec la faune et la flore) en la respectant, ses Cultures et traditions folkloriques et culinaire, par son Histoire.

LES PARTICIPANTS

La course de 20km (aller – retour) se déroule sur un jour et demande une bonne condition physique. Il s'adresse à tous. Différents modes d'embarcation sont possibles et acceptés : pirogues 12 places et 4 places, canoës biplaces kayak et autres bateau à propulsion à la pagaie.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COURSE

Le théâtre de cette aventure est le secteur de la CAEL et son plan d'eau.

Cette année Montsinéry – Tonnégrande est à l'honneur, et plus particulièrement le plan d'eau de Montsinéry.

Après 20 km de découverte dans un cadre sauvage et majestueux, l'arrivée sera jugée sur la place du bourg où se déroulera un village artisanal et des animations pour les spectateurs adultes et enfants.

ORGANISATION TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve doit s'effectuer à la pagaie avec un équipage adapté à l'embarcation.

SUR L'eau

Une embarcation à moteur suivra le dernier concurrent (bateau balai).

Deux autres embarcations à moteurs encadreront l'épreuve :

.....Le bateau du directeur de course;

..... Les bateaux à moteurs et un PC de secours fixe seront reliés par talkie walkie.

..... D'autres embarcations pourront être acceptées sur le parcours sous réserve d'acceptation du Comité d'organisation (presse, radio, TV, sponsors...).

à TERRE

Le Camp de Base sera situé au bourg et sera en relation directe avec des moyens de secours et de sécurité importants (Samu, Pompiers, Gendarmerie).

Le formulaire d'inscription est disponible auprès de l'association Terre de jeux au 05.94.31.19.94 et sur www.tdj973.org

UNE COURSE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT !

Aujourd'hui la prise en compte de notre impact sur l'environnement lorsque nous organisons un événement est incontournable ainsi à différents niveaux il est nécessaire d'agir :

ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

- Mise en place d'un stand de sensibilisation au respect de l'environnement et à la réduction de la production de déchets;
- Connaître les alternatives pour réduire la quantité de déchets ;
- Favoriser l'acquisition de connaissance sur les déchets (historiques, leur temps de dégradation en pleine nature...);
- Un stand couvert pour un accueil du public sur place;
- Des panneaux de sensibilisation (temps de dégradation, l'historique, les filières de valorisation);
- Des jeux éducatifs et ludiques pour les enfants, les familles et les adultes (photo langages, jeux de tri, le voyage des déchets...);

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Grâce à l'engagement des coureurs et des participants qui en s'inscrivant à la course adhéreront à la charte de respect de l'environnement.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU RESPECT À L'ENVIRONNEMENT

« [...] Je sais que chacun de mes faits et gestes a une incidence sur son devenir, sur ce que mes enfants y trouveront, sur les animaux qu'ils pourront y rencontrer, sur la qualité de ses eaux. Pour qu'elle ne devienne pas un espace sacrifié, un lieu pollué ou réglementé à outrance, je prends dès maintenant mes responsabilités. Je m'informe sur les conséquences de mes actes et je m'engage en connaissance de cause. »
Issu de la charte de l'éco - marin – Association Echo Mer.

ENGAGEZ VOUS EN SIGNANT « LA CHARTRE SPORT & RESPECT DE LA NATURE »

Article 1

Je ne jeterai aucun détritrus non biodégradable par-dessus bord. Pour ce, je prends avant de partir toutes les dispositions nécessaires pour n'embarquer que le minimum d'emballages. Je privilégie le verre, recyclable à l'infini et recyclé en Guyane en sous couche routière, je préfère les emballages réutilisables, je bannis le jetable et le plastique, j'opte pour les sacs réutilisables. Je ne jette pas mes mégots de cigarette dans l'eau. Je prévois des solutions de rangement pour conserver mes déchets et pour les évacuer à terre dans les infrastructures dédiées.

Article 2

Pour l'entretien de mon équipement je n'utilise que des produits ménagers, des détergents naturels et biodégradables.

Article 3

Dans le plan d'eau sur lequel j'évolue, j'observe et je signale tout ce qui peut contribuer à identifier rapidement une source de pollu-

SAMEDI 10 NOV. 2012



BOURG DE
MONTSINÉRY

- + UN VILLAGE ARTISANAL
- + DES ANIMATIONS

tion (nappe de déchets, hydrocarbures, oiseaux morts, conteneurs flottant, bateau en dégazage . . .) et favorise ainsi une intervention pour en limiter l'impact. Moi-même je fais le plein de mes réservoirs en utilisant un matériel adapté pour éviter tout débordement.

Article 4

Je limite ma pêche ou ma chasse à ma consommation personnelle et je ne dégrade pas le spot de pêche ou de chasse pour permettre à la vie de la faune et de la flore de poursuivre normalement son cours après mon départ.

Article 5

J'ai pris connaissance des lois et des réglementations relatives à la pollution en milieu aquatique et à la protection des animaux. Je m'engage à les respecter.

Article 6

En adhérant à cette charte, je deviens un ambassadeur du « milieu aquatique » auprès des autres usagers mais également auprès des autorités locales et des gouvernements.

Le Règlement de La Course

GÉNÉRALITÉS

Ce présent règlement fixe les modalités de déroulement de cette épreuve. Tous les concurrents s'engagent à s'y soumettre et d'accepter de figurer sur tous supports d'images réalisés sur l'épreuve et de laisser libre le droit à l'image à l'association TERRE DE JEUX.

1 - Les Dates

Le samedi 10 novembre 2012 à 7h30 au bourg de Montsinéry : rendez-vous au départ pour le règlement de l'inscription des équipes et la vérification du matériel.

2 - Les équipes

Elles se composent de 1, 2, 4, 12 membres d'équipage selon le type d'embarcation choisi.

Conditions d'inscription des équipes

..... Est admise comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 18 ans minimum au jour de la première épreuve.

Toutefois, les concurrents âgés de 16 ans révolus à la date de l'épreuve peuvent participer à la course à l'unique condition de fournir, lors de l'inscription, une autorisation parentale ou de tutelle. Sont aussi autorisées à participer à la course les personnes âgées de 14 à 15 ans sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence à jour délivrée par la Fédération Française de Canoë-kayak.

..... Être en bonne santé physique.

Documents à fournir lors de l'inscription pour chaque équipier

..... Un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent à l'épreuve

..... Un exemplaire de la charte du respect de l'environnement signée par tous les équipiers

..... Un engagement sur l'honneur de savoir nager.

..... Un justificatif d'une assurance en responsabilité civile pour chaque concurrent. Pour les concurrents ne disposant pas de responsabilité civile (RC), contacter l'association TERRE DE JEUX.

LES PAGAIES VERTES

3 - Le matériel à prévoir

Chaque membre d'équipage doit être muni de :

Chaussures tenant bien au pied, tee-shirt, casquette, de paires de gants de protection, un téléphone portable par équipe (ne pas oublier de vérifier l'état de charge et les unités), une boussole est recommandée pour le navigateur, une réserve d'eau potable.

4 - La course

Chaque équipage se verra remettre une étiquette avec son numéro de participant qu'il devra coller sur la partie avant de l'embarcation, de chaque côté. Au préalable, un briefing sera effectué à chaque départ et le navigateur se verra remettre le plan du circuit avec ses difficultés.

4.1- La sécurité

Elle sera de règle tout au long du marathon. Une antenne médicale sera à chaque arrivée d'épreuves. Le respect des autres équipages ainsi que des autres usagers du fleuve est une règle absolue. En cas de conduite irrespectueuse ou dangereuse, le jury se donne le droit de disqualifier l'équipe. Il est impératif que le navigateur respecte l'itinéraire du plan. En cas de doute rejoindre votre dernier point afin d'attendre le bateau balai ou la confirmation d'un autre équipage. Tous les membres d'équipage doivent être munis de leurs gilets de sauvetage pendant toute la durée de navigation du marathon.

4.2 - L'environnement

Chaque équipage devra respecter l'environnement du site et des cours d'eau en signant la charte sur l'éco-citoyenneté dans la pratique du sport et s'engage à respecter cette charte.

Renvoyez la charte signée avec la fiche d'inscription (par courrier ou le jour de la course).

5- RÉGLEMENTATION PENDANT LE SEMI-MARATHON

Toutes les embarcations doivent être équipées conformément au présent règlement.

- Gilet de sauvetage – 1 par personne
- 1 corde de remorquage - 10 mètres environ
- Pagaies
- 1 écope
- 1 réserve d'eau potable
- 1 lampe électrique étanche
- 1 téléphone portable

**ATTENTION CE MATÉRIEL
EST OBLIGATOIRE POUR
PRENDRE LE DÉPART !**

..... Le départ se fera en ligne.

..... Ne pourront prendre le départ toutes les embarcations non conformes au règlement ou jugées dangereuses par le jury.

..... Plusieurs catégories : Pirogue 12 ou 4 places, canoës simple ou doubles, avirons.

..... Les difficultés seront notées sur votre road nav.

..... À l'arrivée des épreuves, le capitaine doit se présenter au jury en donnant son numéro.

..... Des commissaires de course seront présents tout au long du parcours afin de relever toutes infractions.

..... Les dépassements sont autorisés sur la totalité du circuit s'ils ne mettent pas en danger l'équipage adverse.

SAMEDI 10 NOV. 2012



BOURG DE
MONT SINÉRY

- + un VILLAGE ARTISANAL
- + DES ANIMATIONS

6- INSCRIPTION SUR PLACE

Le coût de l'inscription est de 10 € par personne

Il comprend :

- Les frais d'inscription
- La carte de navigation
- Pot de clôture du Raid

Il ne comprend pas :

- Le matériel de sécurité prévu dans l'annexe.
- Les repas

CONTACTS

INSCRIPTION

Terre de jeux : Patrick Deixonne - 06 94 23 45 31 - tdj@orange.fr - www.terredejeux.fr

PRESSE

Terre de jeux : Patrick Deixonne - 06 94 23 45 31 - tdj@orange.fr

CACL: Nathalie Ndoung - 06 94 20 02 92 / Muryelle François - 06 94 21 44 11



LES PAGAIES VERTES

UN ÉVÈNEMENT
ZÉRO
DÉCHET

